

*Bibliothèque numérique*

medic@

**Corlieu, Auguste. Les bâtiments de  
l'ancienne faculté de médecine de  
Paris rue de la Bûcherie**

*Paris : s. n., 1900.*

*Cote : 156766-434-37*



Licence ouverte. - Exemplaire numérisé: BIU Santé  
(Paris)

Adresse permanente : <http://www.biusante.parisdescartes.fr/histmed/medica/cote?156766x434x37>

M 272  
1

LES BATIMENTS  
DE L'ANCIENNE  
FACULTÉ DE MÉDECINE

DE PARIS

RUE DE LA BUCHERIE

PAR

LE D<sup>r</sup> A. CORLIEU

BIBLIOTHÉCAIRE HONORAIRE DE LA FACULTÉ.



PARIS

1900

0 1 2 3 4 5 6 7 8 9 10



LES BATIMENTS  
DE L'ANCIENNE  
FACULTÉ DE MÉDECINE

DE PARIS

RUE DE LA BUCHERIE

PAR

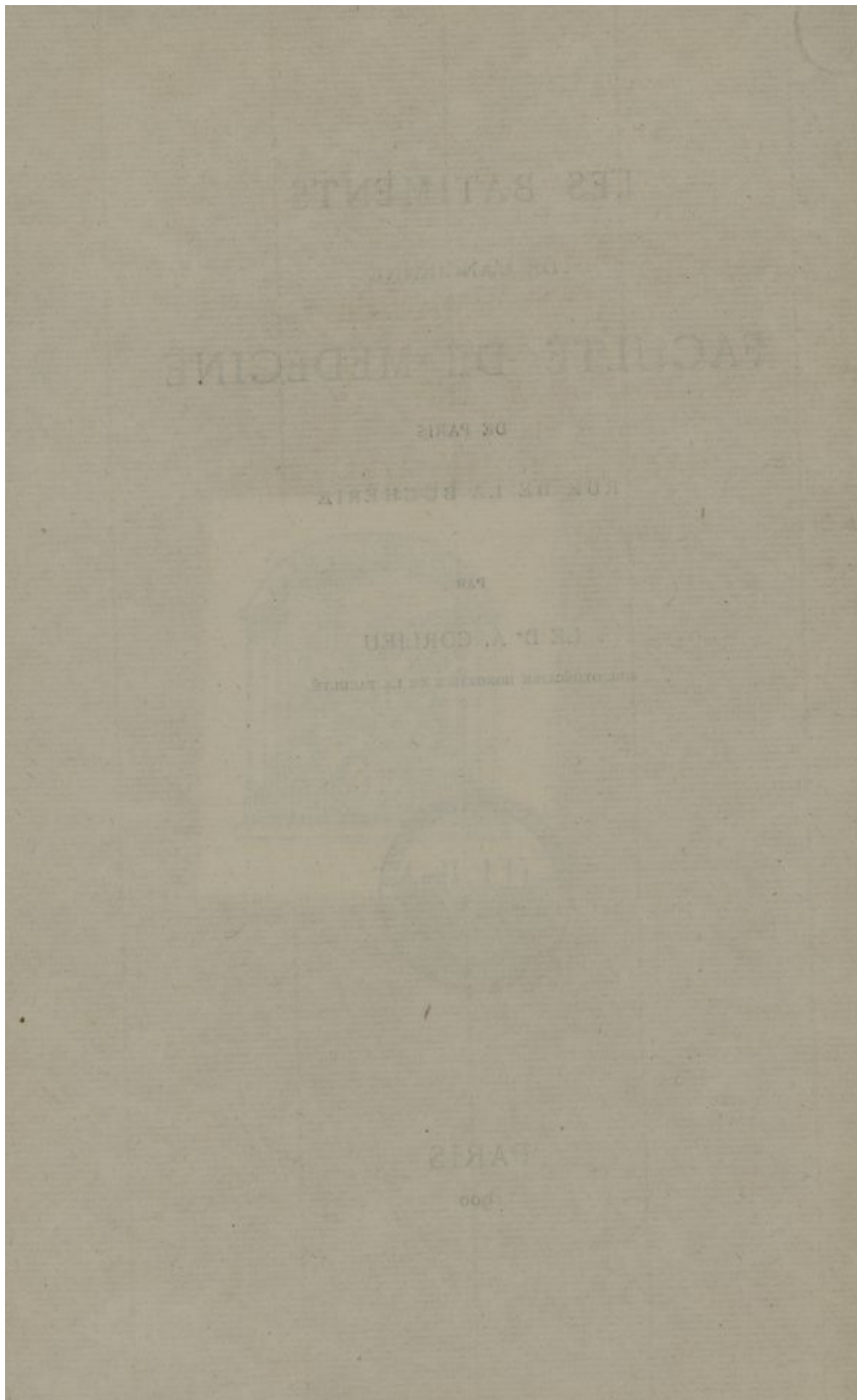
LE D<sup>r</sup> A. CORLIEU

BIBLIOTHÉCAIRE HONORAIRE DE LA FACULTÉ.



PARIS

1900



## LES BATIMENTS

DE L'ANCIENNE

# FACULTÉ DE MÉDECINE

DE PARIS

RUE DE LA BUCHERIE.

Avant que les maçons donnent leur premier coup de pioche à l'immeuble situé au coin des rues de la Bûcherie et de l'Hôtel-Colbert, et qui fut le berceau de notre Faculté, j'ai tenu à refaire le pèlerinage que j'avais déjà fait bien des fois et à me reporter par la pensée à plus de quatre siècles en arrière. Que, mus par un sentiment bien naturel, des confrères et des amis du Vieux Paris aient poursuivi avec passion et dévouement le rachat de nos vieilles demeures, c'est un sentiment que nous comprenons; mais, après examen et réflexion, nous nous demandons si cette acquisition était bien nécessaire, tant au point de vue de l'art qu'à celui de la destination qu'on lui réserve. A part l'amphithéâtre, dont la façade rappelle quelques souvenirs et dont le dôme surmonte l'immeuble, nous ne voyons rien, au point de vue artistique, qui mérite d'être conservé. En pénétrant dans la cour du n° 15 de la rue de la Bûcherie, on est péniblement impressionné de se trouver en présence d'une façade de plusieurs étages, dont le rez-de-chaussée est percé de quatre baies d'architecture ogivale et dont l'une fut jadis la porte d'entrée de nos Écoles. D'énormes poutres soutiennent cette façade qui menace ruine, et, n'était une brave concierge, on n'y rencontre âme qui vive. Les laveuses de

linge ont disparu, et c'est un silence de mort qui règne dans cet endroit, où retentissaient jadis les belles périodes cicéroniennes de Guy Patin et, dernièrement encore, les battoirs des lavandières.

L'installation primitive des Ecoles de médecine s'était faite à côté des Écoles des arts, dans une rue qui prit le nom de rue des *Escholes* ou des *Escholiers*, puis, en 1300, celui de rue du *Feurre*, à cause de la paille, *feurre* ou *fouarre*, dont elle était couverte et sur laquelle s'asseyaient les écoliers pour écouter les leçons.

La première acquisition authentique remonte à la date du 24 mai 1369, qui mentionne « l'acquisition d'une maison tenant vers la rue des Rats<sup>1</sup>. »

Le 14 mars 1431, une maison, maison de la Couronne-de-Fer, située au milieu du clos Mauvoisin, fut vendue par criée à Mahiet La Brodde, marchand et bourgeois de Paris<sup>2</sup>. Le 12 février 1452 ou 1453, cette maison fut revendue à Guillaume de Canteleu, docteur en décrets.

Le jeudi 28 novembre 1454, les maîtres régents étant réunis, selon leur coutume, autour du bénitier de Notre-Dame, Jacques Desparts, maître régent et doyen, proposa de demander au roi le don d'une maison pour l'installation des Écoles et il donna l'exemple de la générosité en offrant 300 écus d'or. Il mourut le 3 janvier 1458.

Guillaume de Canteleu étant mort en 1467 ou 1468, ses héritiers abandonnèrent la maison aux religieux Chartreux, à condition de fonder un *obit* en faveur de Guillaume de Canteleu. « Cette maison est à l'opposite de la Fleur-de-Lys; elle tient à la maison de l'Image-Sainte-Catherine, ayant appartenu à Olivier Donjon, et d'autre part à la maison des héritiers Thibaut de la Marre; elle est contiguë par derrière à la maison de Guillaume de Celsoy<sup>3</sup>. »

Le 20 mars 1469, la Faculté arrêta « qu'elle acheteroit des Chartreux une vieille maison size en la ruë de la Bûcherie..., joignant une aultre maison acquise par ladicte Faculté longtemps auparavant, sçavoir l'an 1369, le 24 may, tenant vers la ruë des Rats. Ce qui fut fait pour le prix de dix livres tournois de rente annuelle, payable aux Chartreux<sup>4</sup>. »

C'est aux dates des samedi 24 mars 1469 et vendredi 8 avril qu'eut lieu la vente de cette maison par les Chartreux aux doyen et maîtres régents. Le contrat est aux Archives nationales (S. 6209). « Ceste

1. Du Breul, *le Théâtre des Antiquités de Paris*, 1639, p. 562. — La rue des Rats est devenue la rue de l'Hôtel-Colbert.

2. Archives nationales, S. 6209, 6210.

3. Arch. nat., S. 6209, 6210.

4. Du Breul, *ouvr. cit.*, p. 562. Huit livres, dit la pièce ci-après rapportée.

maison, » dit le contrat, « tenant d'une part à l'ostel de l'Ymaige Saincte Katherine qui fust maistre Olivier Donjon... » D'après ce

Rue des Rats (Hôtel Colbert). 20 mètres 70.	Maison	Maison	Maison	Maison
	du	des	de la	de
	Soufflet.	Trois	Couronne	l'Image
	1568.	Rois. 1523.	de Fer. 1469.	S <sup>te</sup> Catherine. 1608.

30 mètres.  
Rue de la Bûcherie.

même acte, la maison fut vendue moyennant huit livres de rente annuelle à payer aux Chartreux et d'autres rentes à payer à l'Hôtel-Dieu. La rente de huit livres fut rachetée en 1486 par le doyen Richard Ellain, moyennant cent écus d'or.

L'acquisition faite, on songea à construire, et en 1472, sous le décanat de Guillaume Bazin, on jeta les premiers fondements de la Faculté. On était pauvre, et il n'y avait cette année-là, d'après Hazon<sup>1</sup>, que quatre bacheliers; mais la caisse avait été un peu remplie par les maîtres régents Michel de Colonia, Robert Poitevin, Regnier Hennegrève et quelques autres. Le 3 septembre 1474, la Faculté décida que les maîtres régents qui abandonneraient leurs honoraires ne le feraient que sous forme de prêt. Guillaume de Algia abandonna quatre écus, Denis de Soubz le Four dix écus, Rasso Madidi dix écus, Jean Rosée six écus.

En 1475, la maison était terminée, mais en 1477 il fallut y travail-

1. Hazon, *Éloge historique de la Faculté de médecine de Paris*, 1770, in-4°.



ler de nouveau; on y installa une chaire et des bancs, et le 5 mars 1481, sous le décanat de Mathieu Dolet, la Faculté put ouvrir ses portes.

Dès 1483, on s'assembla dans la nouvelle Faculté, bien petite encore, trop petite même, car les étudiants commençaient à y affluer; mais ce n'était pour ainsi dire qu'un bureau; les grandes assemblées se tenaient toujours dans des endroits vastes ou bien chez les doyens, plus grandement logés.

Le 28 juillet 1492, la Faculté se réunit pour la construction d'un petit édifice sur la porte de la cour des Écoles et elle nomma une commission composée de Lamy (*Amici*), Ellain, Gaufridi et Michel de Colonia, doyens<sup>1</sup>. Ce petit édifice devait servir de chapelle.

Les Écoles avaient alors un mauvais voisinage, et, le 3 septembre 1493, des maîtres régents se réunirent pour prendre en location une maison limitrophe, *quia in eâ meretricibus pernoctantibus unâ cum suis lenonibus lupanar esset, maximo Facultati dedecori*<sup>2</sup>.

Dans la vieille Faculté, on associait la religion à toutes les cérémonies, et le 24 janvier 1499, on posa la première pierre de la chapelle, qui ne fut terminée qu'en 1502; mais ce ne fut que le 1<sup>er</sup> mars 1511 qu'on y dit la messe. Cette chapelle coûta 500 livres; elle fut démolie en 1529 et reconstruite.

La même année, 1499, la Faculté fit paver la rue, et le 31 octobre 1500, elle fit placer des marches dans la cour, moyennant 54 sols parisis, afin que les maîtres régents pussent monter sur leurs mules.

Le 15 septembre 1514, Nicolas Delamarre avait laissé en héritage à ses enfants la maison dite des Trois-Rois. Le 17 octobre, une partie de cette maison fut vendue à la Faculté moyennant 236 livres, plus 40 livres pour les deux notaires, *pro emptione duarum septimarum partium domûs situatæ juxta Scholas à Johanne Delamarre pictore et à fratribus hæredibus defuncti Petri Delamarre scriptoris ij<sup>o</sup> xxxvj livres ij sous*<sup>3</sup>.

La Faculté acheta successivement, par parties, la maison des Trois-Rois à Jean Delamarre (2 septembre et 21 décembre 1518), puis le 27 avril 1521 à Sébastien Fournier, charpentier. Le 13 août 1523, le bailli de Paris rendit une sentence pour la licitation de la maison des Trois-Rois. Après visite et estimation faite par les experts le 3 octobre 1523, assignation fut faite le 19 octobre pour procéder à l'adjudication définitive de la maison, et le 14 novembre la Faculté était propriétaire de la maison des Trois-Rois<sup>4</sup>.

1. *Commentaires*, t. III, p. 245.

2. *Synopsis rerum memorabilium...* Mss. de la Faculté, p. 76.

3. *Commentaires*, t. IV, fol. 84 v<sup>o</sup>.

4. Arch. nat., *loc. cit.*

Le 14 novembre 1528, d'après l'avis des architectes et sur la proposition de M<sup>e</sup> de Colonia, on construisit sur l'emplacement de l'ancienne bibliothèque une chapelle surélevée de trois pieds<sup>1</sup>; elle subsista jusqu'en 1695.

Le 21 décembre 1528, Charles Gautier, procureur au Châtelet, et Nicolas de Vallancourt, marguillier de Saint-Étienne-du-Mont, cèdent par rachat à la Faculté 8 sols parisis de rente qu'ils percevaient sur la maison des Trois-Rois, appartenant à la Faculté, et cela moyennant 7 livres 4 sols tournois.

La Faculté s'étant plainte du bruit que faisaient les voitures, le Parlement ordonna qu'on mît deux bornes aux deux bouts de la rue pour empêcher le passage des charrois<sup>2</sup>.

En 1546, on fit paver la grande cour, et, en 1547, on fit construire un escalier pour permettre la communication entre les deux maisons.

Le 23 novembre 1566, on apprit que la maison du Soufflet était à vendre. L'acquisition fut décidée le 3 juillet 1567<sup>3</sup>.

La botanique jouait un grand rôle dans la médecine, et en 1568 la maison à l'enseigne du Soufflet, située rue des Rats, à droite en sortant des Écoles, fut achetée *pecuniâ doctoratûs* pour devenir un jardin botanique<sup>4</sup>. La vente eut lieu le 6 juin 1568. La maison fut démolie en 1569 et le prix de la démolition s'éleva à 145 livres.

L'amphithéâtre où avaient lieu les leçons étant en mauvais état, la Faculté décida de le reconstruire en 1578. Déjà le 25 janvier on avait parlé d'agrandir les Écoles, et, le 20 novembre, le doyen avait démontré la nécessité de construire un nouveau théâtre anatomique. On proposa trois moyens de se procurer l'argent nécessaire, c'étaient les suivants : 1<sup>o</sup> laisser pendant deux ans l'argent dans les caisses, soit 2,000 livres; 2<sup>o</sup> la cotisation des docteurs régents fournirait environ 2,730 livres; 3<sup>o</sup> pour les lettres de ceux qui se présenteront au baccalauréat, soit 2,000 livres<sup>5</sup>.

Le 10 juillet 1599, on refit les murs du jardin et des fenêtres furent apposées au mur. On eut à payer 73 livres 1 sou 6 deniers à Jean Robine pour le jardin botanique, les terres grasses, semences, plantes, etc., et au menuisier 50 livres pour bancs, tables dans les Écoles supérieures.

En résumé, à la fin du xvi<sup>e</sup> siècle, la Faculté de médecine de la rue de la Bûcherie possédait une salle d'assemblée, une chapelle, une bibliothèque, un jardin botanique, un logement pour les bedeaux;

---

1. *Commentaires*, t. IV, fol. 218 r<sup>o</sup>, et *Synopsis...*, p. 123.

2. Sauval, *ouvr. cit.*, t. I, p. 135.

3. *Commentaires*, t. VII, fol. 160.

4. *Ibid.*, fol. 184 r<sup>o</sup>.

5. *Ibid.*, fol. 161, et *Synopsis...*, p. 230.

mais la chose principale faisait défaut, c'était l'amphithéâtre anatomique.

En 1604, on bâtit un amphithéâtre en bois. Mais cet amphithéâtre étant insuffisant, on s'adressa au roi, et, le 18 juin 1608, Henri IV prescrivit, par lettres patentes, l'acquisition de la maison voisine, dite de l'Image-Sainte-Catherine, appartenant à Julien Evan<sup>1</sup>.

La maison de l'Image-Sainte-Catherine fut achetée 3,000 livres. Voilà donc, en 1608, la Faculté propriétaire d'un immeuble dont la superficie est de près de 700 mètres. Il va falloir en tirer parti. La Faculté avait demandé que l'amphithéâtre fût construit sur l'emplacement de la maison de Sainte-Catherine, ce qui n'eut pas lieu. Il y eut de très longs débats à ce sujet et le Parlement dut intervenir<sup>2</sup>.

Mais alors il fallut se procurer de l'argent. Le 28 juin 1608, la Faculté donna au doyen Jabot et à G. Lussion une procuration pour faire des emprunts<sup>3</sup>. Le 18 juillet, Barthélemy Perdulcis (Perdoux) prêta 3,000 livres tournois, moyennant 150 livres de rente<sup>4</sup>.

Les experts, après avoir visité la maison, décidèrent qu'elle devait être démolie et les travaux commencèrent immédiatement. Les dépenses, de 1608 à 1611, s'élevèrent à 2,777 livres 17 sous<sup>5</sup>.

Pour subvenir aux différents besoins de la Faculté, un édit de Charles IX, en date du 10 avril 1568, avait imposé aux nouveaux licenciés en médecine une rétribution de 60 écus. Sur cette somme devaient être pris les fonds nécessaires pour la construction de l'amphithéâtre. Mais la Faculté avait fait des virements. Riolan en fit une question personnelle, assigna la Faculté d'avoir à obéir à l'édit royal. L'affaire fut portée devant le Parlement qui ordonna, en janvier 1617, que la totalité des attributions devait être affectée à la reconstruction de l'amphithéâtre. La chambre des vacations décida, par arrêt rendu en septembre, que l'amphithéâtre serait élevé dans les parties du jardin tenant à la rue de la Bûcherie. Le doyen Philippe Harduin de Saint-Jacques, Nicolas Ellain, Jean Riolan et Denis Guérin passèrent le bail et surveillèrent les travaux<sup>6</sup>.

Les travaux commencèrent au mois d'octobre 1617 et durèrent trois ans. Les frais de maçonnerie s'élevèrent à 690 livres; ceux de charpenterie à 730 livres; ceux de toiture à 240 livres; ceux de plomberie à 357 livres 7 sous 6 deniers; ceux de vitrerie à 96 livres, etc.<sup>7</sup>.

---

1. *Commentaires*, t. X, fol. 117, 118.

2. *Ibid.*, fol. 117 v°.

3. *Ibid.*, fol. 122.

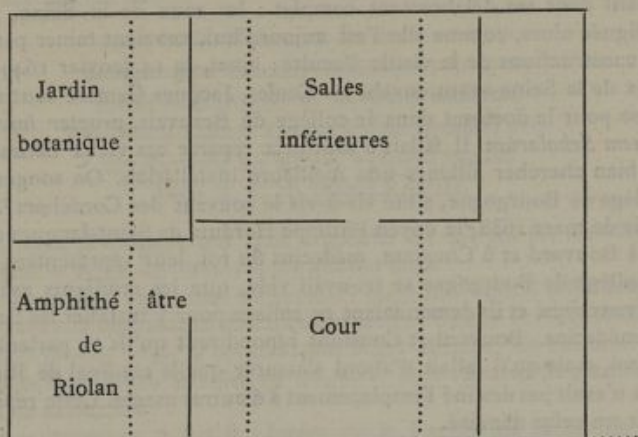
4. *Ibid.*, fol. 126.

5. *Ibid.*, fol. 191.

6. *Ibid.*, fol. 117; t. XI, fol. 218.

7. *Ibid.*, t. XI, fol. 263, 264, 281 et suiv.

C'est le 20 décembre 1620 qu'eut lieu l'inauguration de cet amphithéâtre par Charles Leclerc, qui y fit la dissection d'une femme,



La Faculté de Médecine de 1469 à 1678.

*Carolo Leclerc, Scholarum professore interprete*<sup>1</sup>. On l'appela longtemps *Amphithéâtre de Riolan*, deuxième du nom, parce qu'il l'illustra par son enseignement et parce que c'est sur ses conseils qu'il fut construit. Ce n'est pas lui qui l'inaugura, comme on l'a dit et écrit par erreur. Dans son livre ayant pour titre *Œuvres anatomiques*, Riolan<sup>2</sup> s'exprime ainsi : « La figure du théâtre anatomique sera ronde ou carrée; bien que la ronde, pour être la plus agréable et la plus commode à loger plus de personnes, doit être toujours préférée à la carrée, la matière en sera la pierre ou le bois... Il faudra encore que le théâtre prenne le jour et les vents de tous costez, ce qui ne sera pas Malaysé, si on le perce par quatre fenestres fort amples à travers lesquelles l'air venant à donner, il dissipera aysément les vapeurs d'un corps puant...

« Le théâtre doit être couvert et le toit percé le plus qu'il sera possible. Il faut que le milieu du bas du théâtre soit fermé par des barreaux et des galeries de bois pour y loger le dissecteur à son aise... Les médecins de Paris ont fait bastir un théâtre dans les Ecoles de médecine pour servir à l'anatomie selon le modèle que nous venons

1. *Commentaires*, t. XI, fol. 355.

2. Jean Riolan, père, né en 1539, est mort en 1606. Jean Riolan, fils, né en 1580, reçu docteur en 1604, est mort en 1657.

de proposer... Il a été heureusement fait à Paris, aux despens des médecins seulement<sup>1</sup>. »

Mais les Écoles, malgré des réparations continuelles et successives, étaient dans un délabrement complet : les eaux de la Seine, non endiguée alors, comme elle l'est aujourd'hui, venaient miner parfois les constructions de la vieille Faculté ; ainsi, le 14 janvier 1649, les eaux de la Seine ayant envahi les Écoles, Jacques Gamare soutint sa thèse pour le doctorat dans le collège de Beauvais, *propter inundationem Scholarum*. Il fallait à tout prix réparer ces vieux bâtiments ou bien chercher ailleurs une meilleure installation. On songea au collège de Bourgogne, situé vis-à-vis le couvent des Cordeliers<sup>2</sup>. Au mois de mars 1638, le doyen Philippe Harduin de Saint-Jacques écrivit à Bouvard et à Cousinot, médecins du roi, leur représentant que le collège de Bourgogne se trouvait vide, que les étudiants avaient été renvoyés, et ils demandaient ce collège pour y installer les Écoles de médecine. Bouvard et Cousinot répondirent qu'ils en parleraient au roi, mais qu'il fallait d'abord s'assurer que le cardinal de Richelieu n'avait pas destiné l'emplacement à d'autres usages. Cette réponse était un refus déguisé.

Les choses en étaient là quand, le 22 mars 1643, on apporta au doyen Michel Delavigne un acte faisant don à la Faculté de 30,000 livres tournois pour la reconstruction de ses Écoles qui tombaient de vétusté. Le donateur, que quelques liens de parenté attachaient à la Faculté de médecine, était Michel Le Masle, conseiller du roi en ses conseils, protonotaire apostolique, chanoine de l'église de Paris, seigneur et prieur des Roches, etc.<sup>3</sup>. Le mercredi 26 avril 1651, la Faculté fut convoquée relativement à la reconstruction des Écoles avec l'argent légué par Michel Le Masle. Le 2 mai, nouvelle convocation. Le 7 juin, l'architecte Villedot démontra que la maison n'était pas réparable et devait être démolie de fond en comble. Mais de grandes contestations survinrent à propos de cette donation de Michel Le Masle et la somme fut réduite à 20,000 livres, qui furent placées en rentes sur les Bénédictins de Saint-Denis le 18 septembre 1669<sup>4</sup>. On attendit encore pour la reconstruction des Écoles et on se contenta des réparations les plus urgentes<sup>5</sup>. Aujourd'hui, nous pou-

1. Riolan fils, *Œuvres anatomiques*, trad. fr. de Pierre Constant, éd. de 1626, ch. XIX, p. 112. Ces lignes ne sont pas dans le texte latin de l'*Anthropographie* de 1618. Voir éd. de 1629, t. I, p. 157 et 158.

2. C'est sur l'emplacement du collège de Bourgogne que fut construite l'Académie de chirurgie, notre Faculté actuelle.

3. Le portrait de Le Masle est au musée Carnavalet, dans le salon central.

4. *Commentaires*, t. XV, p. 352 et 373.

5. *Ibid.*, t. XV, *pro expensis*. Voir aussi Brièle, *Coll. et documents pour servir à l'histoire des hôpitaux de Paris*, 1882, t. I, p. 186.

vons encore lire au-dessus de la porte d'entrée des salles inférieures, porte qui est actuellement une fenêtre, l'inscription suivante, en lettres d'or sur marbre noir :

AERE D. D. MICHAELIS LE MASLE REGI A  
SANCTIORIBUS CONSILII PROTONOTARII APOSTOLICI  
PRAECANTORIS ET CANONICI ECCLESIAE  
PARISIENSIS PRIORIS AC DOMINI DES ROCHES, ETC.  
M<sup>o</sup> ANTONIO LE MOINE, PARISINO DECANO  
ANNO R. S. H. MDCLXXVIII.

En 1695, la chapelle qui était à gauche en entrant fut transférée au premier étage, au-dessus de la grande salle.

Le 17 janvier 1741, tous les docteurs étant convoqués, il fut décidé que le théâtre anatomique de Riolan devait être démoli et reconstruit<sup>1</sup>.

Le 23 janvier 1743, la construction étant décidée, on examina les plans de l'architecte Barbier de Blignier, et la Faculté fit placarder l'affiche suivante :

« Les doyen et docteurs régents de la Faculté de médecine en l'Université de Paris, ayant été l'année dernière contraints de faire abattre leur amphithéâtre, qui, par sa vétusté, menaçait d'une ruine prochaine, font à savoir, en vertu du décret ci-dessus, que samedi prochain, 9 février 1743, dix heures du matin, il sera procédé à l'adjudication et au rabais de la reconstruction dudit amphithéâtre dans leurs Écoles, rue de la Bûcherie, près le petit pont de l'Hôtel-Dieu, en maçonnerie, charpenterie, couverture, plomberie, serrurerie, menuiserie, peinture et vitrerie, conjointement ou séparément, suivant les plans et devis qui seront communiqués aux entrepreneurs qui s'y trouveront<sup>2</sup>. »

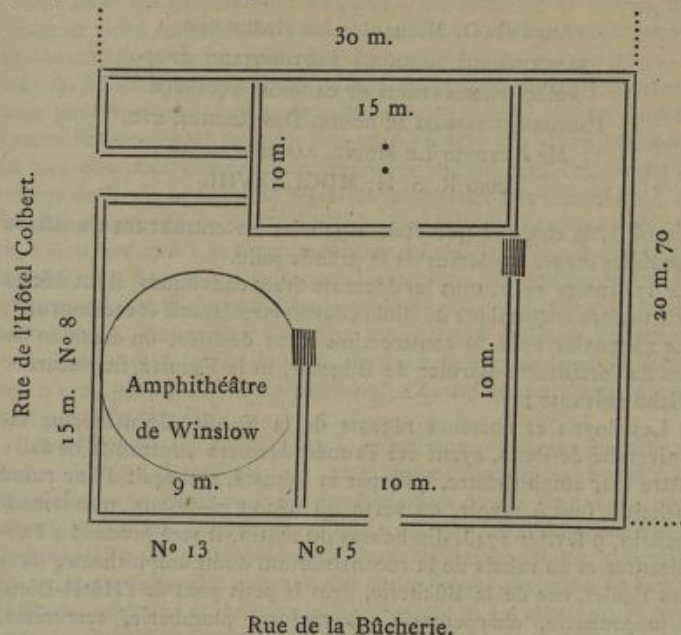
Pour la reconstruction de son amphithéâtre, la Faculté emprunta d'abord, en 1743 et 1744, 30,000 livres, et elle versa le surplus. J'ai vérifié les notes d'après les détails contenus dans les *Commentaires*, et les frais se sont élevés, pour la construction de l'amphithéâtre seulement, à la somme de 52,016 livres 10 sous<sup>3</sup>. L'architecte Barbier de Blignier demanda 2,288 livres d'honoraires. La note du maçon Lhéritier s'éleva à la somme de 27,948 livres; celle du charpentier Jacquemart à 5,251 livres; celle du menuisier Bajot à 4,204 livres 10 sous; celle du couvreur Hunaut à 2,292 livres, etc. Parmi les dépenses, on constate que la Faculté a payé, le 30 mai 1743, à Huber, la somme de 48 livres pour avoir gravé sur une lame de cuivre

1. *Commentaires*, t. XX, p. 737.

2. *Ibid.*, p. 739.

3. *Ibid.*, p. 894 et suiv.

(*lamina aenea*) les noms et prénoms de tous les docteurs vivants, lame placée dans les fondations de la porte à gauche. Il y avait à cette époque 113 docteurs régents.



*La Faculté en 1744.*

Au-dessus du fronton triangulaire de la porte de l'amphithéâtre, on lit en lettres d'or, sur marbre noir :

AMPHITHEATRUM  
ETATE COLLAPSUM AERE SUO RESTITUERUNT MEDICI PARISIENSES  
A. R. S. H. MDCCLIV, M<sup>o</sup> ELIA COL DE VILARS DECANO.

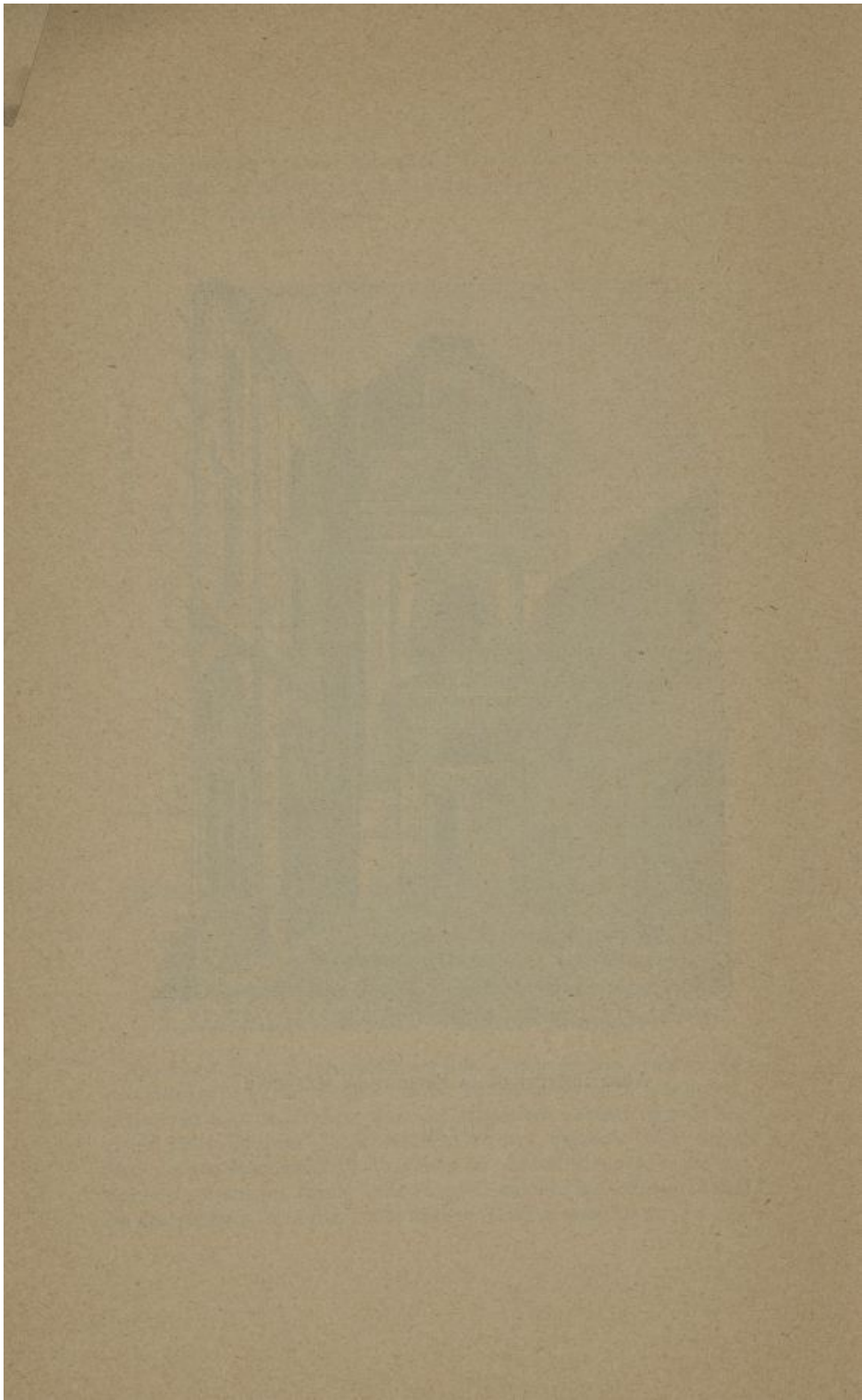
Au-dessus de cette inscription est une grande fenêtre ovale ornée de feuillages. La frise dorique qui est au-dessus de cette fenêtre est divisée en cinq triglyphes, dont les interstices portent, gravés en relief, deux cigognes emblématiques, un coq, symbole de la vigilance, et une salamandre (?). Au milieu du fronton triangulaire est un écusson portant les armes de la Faculté, aujourd'hui effacées, avec les deux masses en sautoir, et la devise : URBI ET ORBI SALUS.



AMPHITHÉÂTRE DE LA FACULTÉ DE MÉDECINE

(1754)





Toutes les constructions terminées, la Faculté fit l'inauguration officielle de l'amphithéâtre le 18 février 1743<sup>1</sup>, un peu avant trois heures. Ce fut à Winslow que revint l'honneur de la présidence. La Faculté aimait la pompe : presque tous les docteurs assistaient en robe à la cérémonie.

Winslow avait soixante-seize ans et il jouissait d'une grande réputation comme anatomiste. L'inauguration avait été annoncée par l'affiche suivante :

D. A.

JACQUES BÉNIGNE WINSLOW

docteur régent

et

ancien professeur

de la Faculté de médecine de Paris,

interprète du Roy en langue teutonique dans sa Bibliothèque, des Académies royales des sciences de Paris et de Berlin, professeur en anatomie et en chirurgie au Jardin royal, etc.

Fera pour l'inauguration du nouvel amphithéâtre des Écoles de médecine un cours public d'anatomie en langue française, et exécutera lui-même la dissection et la démonstration des parties du corps humain sur un cadavre masculin, comme il a fait cy-devant dans l'ancien amphithéâtre.

Il commencera jeudi, 18 février 1745, à 3 heures après midi précises,

DANS L'AMPHITHÉÂTRE

des

Écoles de médecine,

Rue de la Bûcherie, vis-à-vis le petit pont de l'Hôtel-Dieu.

*Défense d'entrer avec cannes et épées.*

Dans son allocution, Winslow remonta aux deux Riolan, à Sténon, à Bartholin, qui l'ont précédé dans l'enseignement de l'anatomie, et, par une analogie, comme on l'aimait à cette époque, il compara la Faculté de Paris au cœur. « Si le cœur, dit-il, envoie le sang par des méandres infinis aux organes les plus éloignés, de même la Faculté de Paris, qui est le cœur, le principe et le centre de toute la vraie médecine et surtout de l'anatomie, envoie par tout l'univers ses disciples qui portent dans les régions les plus éloignées les connaissances médicales et anatomiques...<sup>2</sup> » Tout cela était dit dans une latinité élégante, langue que comprenaient alors les maîtres et les élèves.

Trente ans après cette cérémonie, les Écoles étaient inhabitables<sup>3</sup>,

1. *Commentaires*, t. XX, p. 940 et suiv.

2. *Ibid.*, p. 940.

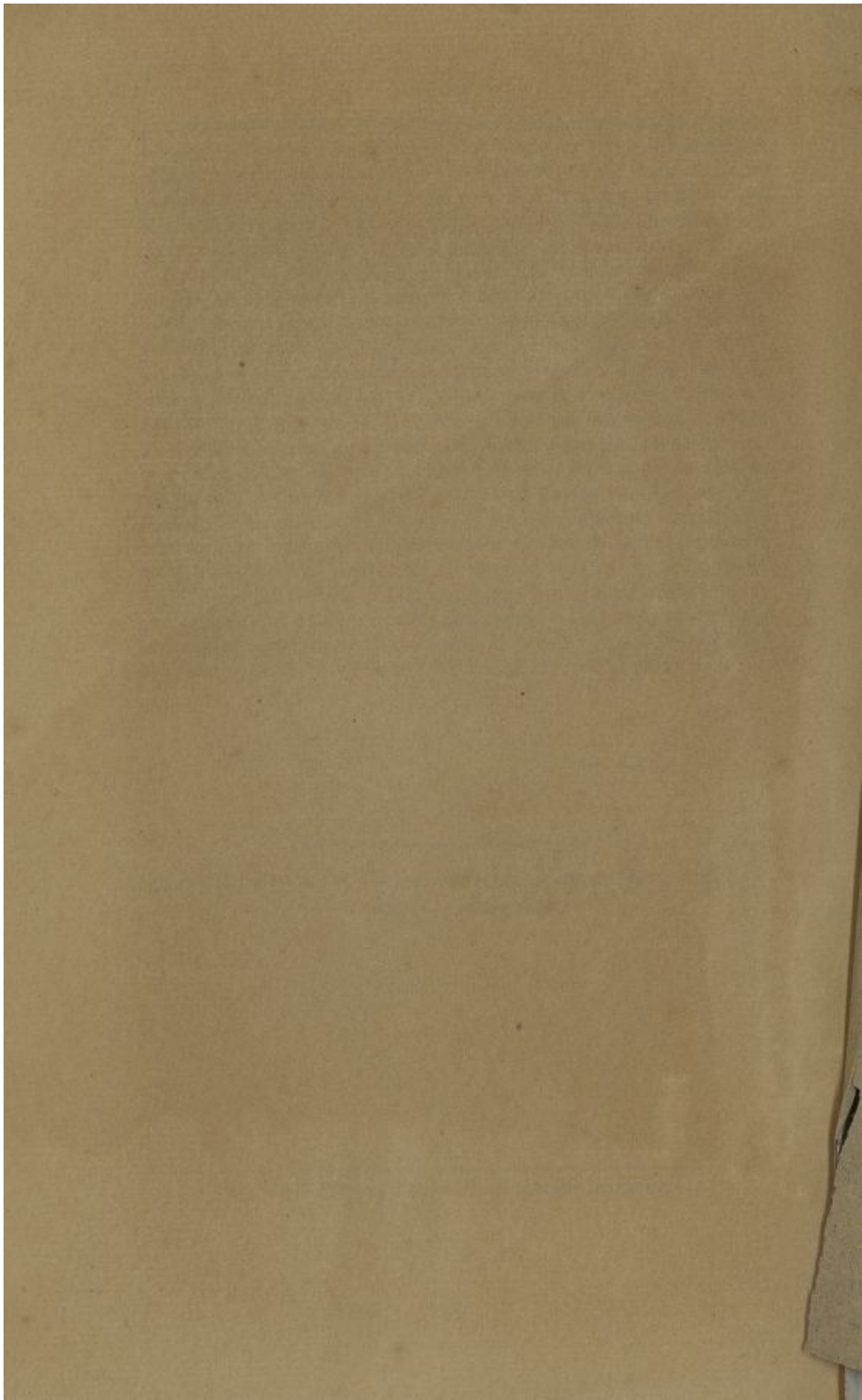
3. *Ibid.*, t. XXIII, p. 131, 636, 649.

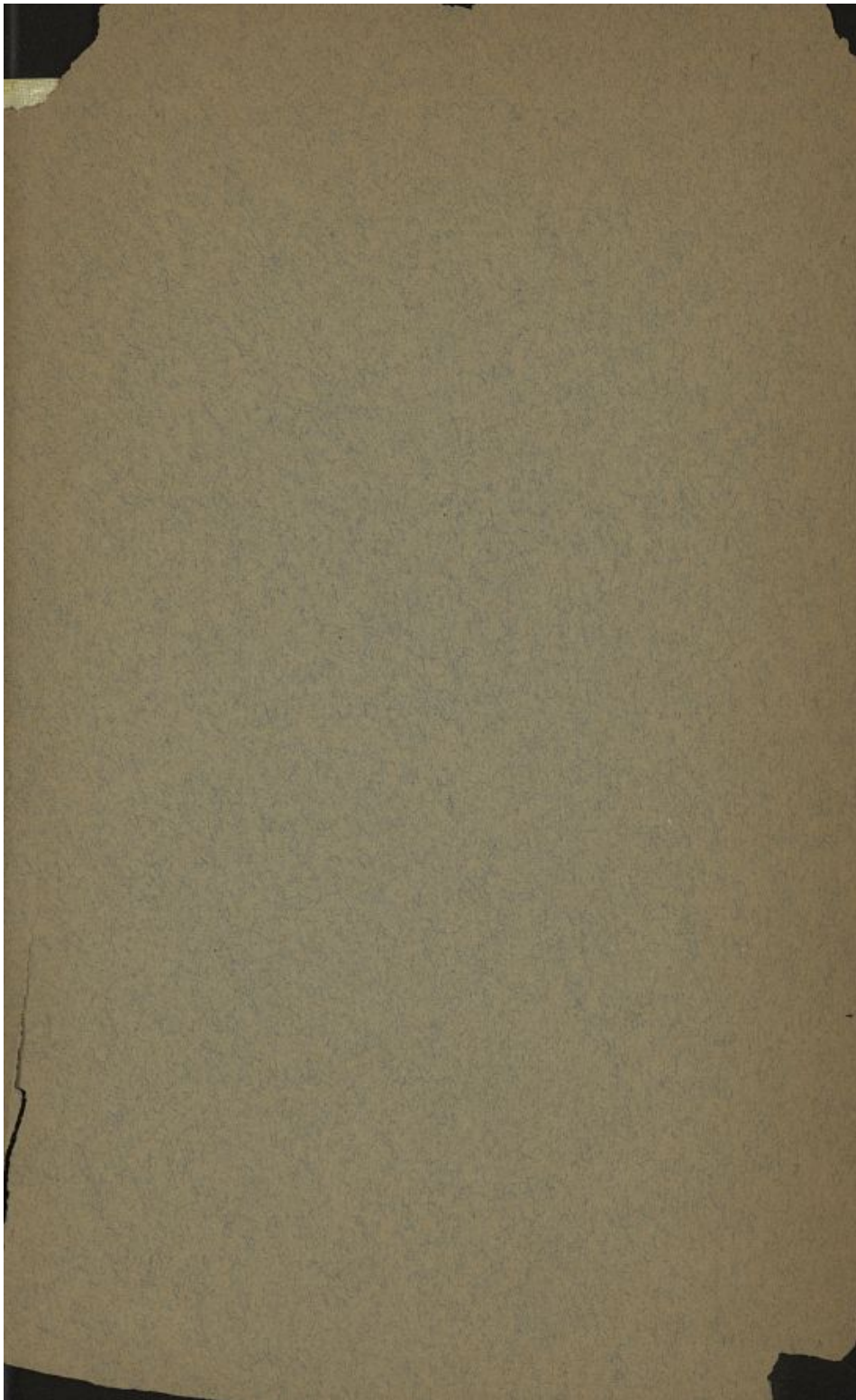
par suite de l'humidité occasionnée par les débordements de la Seine. L'amphithéâtre continua à servir aux démonstrations anatomiques; mais la Faculté se transporta rue Jean-de-Beauvais, dans les locaux abandonnés par l'École des Décrets, qui était allée s'installer place du Panthéon, dans la nouvelle École, celle qui existe encore aujourd'hui. Cet exode eut lieu le jour de Saint-Luc, le 18 octobre 1775.

Les bâtiments de l'ancienne Faculté, qui avait été supprimée par un décret du 18 août 1792, furent vendus comme biens nationaux et passèrent dans les mains de différents propriétaires. L'immeuble avait été divisé en deux parties : l'une, le n° 13, est devenue un café de bas-étage et autre chose encore, et appartenait en dernier lieu à un nommé Tétin; l'autre, le n° 15, appartenant au comte de Boutry, est devenue un lavoir public. Ce sont ces deux immeubles dont la société du Syndicat médical a poursuivi l'acquisition pendant plus de six ans et a enfin obtenu la cession. Après deux délibérations du Conseil municipal, en date des 24 avril 1896 et 26 novembre 1897, le Président de la République rendit, le 4 mars 1898, un décret autorisant la ville de Paris à acquérir soit à l'amiable, soit par voie d'expropriation, les deux immeubles portant les n°s 13 et 15 de la rue de la Bûcherie. La dépense fut évaluée à 350,000 francs. Le 24 avril 1898, le Conseil municipal a voté les crédits nécessaires à l'acquisition des deux immeubles moyennant 335,000 francs, savoir : 35,000 francs pour le propriétaire du n° 13 et 300,000 francs pour celui du n° 15.

(Extrait du *Bulletin de la Société de l'Histoire de Paris et de l'Île-de-France*, année 1899.)







---

Les tirages à part de la *Société de l'Histoire de Paris et de  
l'Ile-de-France* ne peuvent être mis en vente.

---